

ANNEE 2019

Délibération n°

20190035

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Date de convocation : 07/06/2019

Date d'affichage : 18/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 juin 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLEY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Ms Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°2 : Création d'un emploi d'ATSEM Principal 1^{ère}
classe & Suppression d'un emploi d'ATSEM Principal
2^{ème} classe suite à un avancement de grade**

Rapporteur : Mme Dominique GALLOT

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecole Maternelles Principal 1^{ère} classe (ATSEM) pour assurer les missions d'assistance

des enseignants des classes de maternelle tant sur le plan matériel qu'éducatif.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- La suppression, à compter du 1er juillet 2019 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe,

- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1^{ère} classe,

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2019